

# SPUQ-CS

SYNDICAT DES PROFESSEURS ET PROFESSEURES DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

20 JUIN 2008

## RÉSOLUTIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 18 JUIN 2008

# Propositions pour une relance de l'UQAM (2)

Dans un Bulletin *SPUQ AG* du 8 avril dernier (Cf. [www.spuq.uqam.ca/nouvelles/87](http://www.spuq.uqam.ca/nouvelles/87)), nous vous faisons part des cinq résolutions adoptées en Assemblée générale extraordinaire le 3 avril 2008, et posant un premier encadrement pour une relance de l'UQAM. Ces résolutions faisaient suite au *Rapport définitif sur la situation financière de l'UQAM et le plan de redressement* préparé par la firme PricewaterhouseCoopers. Elles sont toujours d'actualité...



Le 4 juin dernier, le Vérificateur général du Québec déposait à l'Assemblée nationale la Partie II de son *Rapport concernant la vérification particulière menée auprès de l'Université du Québec à Montréal : Principaux facteurs responsables des pertes* découlant du dérapage des projets immobiliers. Ce rapport est disponible à l'adresse suivante : <http://www.vgq.gouv.qc.ca/publications/juin2008/RapportUQAM.pdf> Depuis, la situation de crise de l'UQAM a pris un nouveau tournant, plus décisif, celui des lendemains de crise.

### Relectures conséquentes du Rapport avant de (re)tourner la page

Le mercredi 18 juin, le Conseil syndical a été saisi de quatre résolutions formulées par le Comité exécutif du SPUQ. Deux d'entre elles ont trait à l'attitude conséquente à adopter à l'égard des personnes responsables et des lieux d'incompétence manifeste qu'ont été le Comité de vérification du CA de l'UQAM, les cabinets d'experts appelés à analyser le projet de l'îlot Voyageur et l'indicible UQ.

Une troisième résolution s'adresse particulièrement au gouvernement du Québec et à son ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, qui ne peuvent plus nier aucune de leurs responsabilités d'hier, pour ce qui est de leur négligence et de leur insouciance, et de maintenant pour ce qui est du retard indu à convenir de l'apport financier indispensable à la remise à l'endroit du solde financier de l'UQAM.

Une quatrième, enfin, redit la nécessité de la transparence du processus administratif et décisionnel à l'UQAM et appelle au renforcement de la collégialité comme mode de gouvernance.

MOI,  
j'appuie  
l'UQAM !

([www.jappuieluqam.org](http://www.jappuieluqam.org))

La pétition a été déposée à l'Assemblée nationale le 19 juin 2008, par le Parti québécois et l'Action démocratique du Québec, 11 193 signatures recueillies.

LA CAMPAGNE CONTINUE !



**Résolution 1**  
**APPEL AU RETRAIT DE L'UQAM**  
**DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC (UQ)**

Adoptée à l'unanimité lors du Conseil syndical du 18 juin 2008

- ATTENDU** que le Rapport du Vérificateur général du Québec pointe de façon explicite la responsabilité du siège social de l'UQ et de l'Assemblée des gouverneurs « *dans l'approbation et le suivi des projets immobiliers* » de l'UQAM;
- ATTENDU** que, depuis la mise au jour de la dérive immobilière de l'UQAM et la crise financière qui a suivi, le siège social de l'UQ et l'Assemblée des gouverneurs ainsi que son président M. Pierre Moreau n'ont été d'aucun soutien pour l'UQAM et ont plutôt contribué à son discrédit;
- ATTENDU** que l'UQAM fait actuellement partie de l'UQ;
- IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :**
- DEMANDE** la démission immédiate de M. Pierre Moreau, président de l'UQ;
- APPUIE** l'intention du recteur Claude Corbo dans sa demande de retrait définitif de l'UQAM de l'UQ;
- DEMANDE** à l'administration de l'UQAM d'enclencher la mise en œuvre d'un processus d'émancipation dans les meilleurs délais.

**Résolution 2**  
**APPEL À L'IMPUTABILITÉ DES RESPONSABLES**  
**DE LA CRISE FINANCIÈRE DE L'UQAM**

Adoptée à l'unanimité lors du Conseil syndical du 18 juin 2008

- ATTENDU** que les trois membres du Comité de vérification du Conseil d'administration de l'UQAM ont pour responsabilité de veiller à la rigueur et au respect du suivi budgétaire et des méthodes comptables;
- ATTENDU** que les membres du Comité de vérification sont élus annuellement;
- ATTENDU** que le Vérificateur général du Québec a constaté que le Comité de vérification du CA de l'UQAM « *n'a tenu aucune réunion portant sur les projets immobiliers entre l'automne 2003 et l'automne 2006* » (Rapport du Vérificateur général du Québec, paragraphe n° 346 – 4 juin 2008);
- ATTENDU** d'autre part que le Vérificateur général a démontré l'incompétence manifeste des cabinets d'experts ayant fourni des analyses erronées quant à la faisabilité du projet de l'îlot Voyageur;
- ATTENDU** également que la responsabilité particulière de trois anciens dirigeants de l'UQAM, leur mauvaise foi et leur tromperie sont à nouveau démontrées;

**IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :**

- DÉNONCE** l'irresponsabilité des membres du Comité de vérification du Conseil d'administration à l'égard de leur mandat de surveillance de l'évolution des grandes enveloppes budgétaires de l'UQAM;
- PRENNE ACTE** de la démission récente du Conseil d'administration de l'UQAM de deux personnes membres du Comité de vérification pendant la période soumise à l'examen du Vérificateur général;
- DEMANDE** en conséquence le départ du Conseil d'administration de l'UQAM de M. Jacques Girard, président du Comité de vérification entre le 1er juin 2005 et le 31 mai dernier;
- INVITE** l'administration de l'UQAM à étudier soigneusement les possibilités de recours et de poursuites à l'encontre des cabinets d'experts et des anciens dirigeants de l'UQAM responsables des mauvaises décisions prises par le Conseil d'administration.



### Résolution 3 APPEL AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

Adoptée à l'unanimité lors du Conseil syndical du 18 juin 2008

- ATTENDU** que le Rapport du Vérificateur général du Québec souligne avec justesse les responsabilités particulières du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à l'égard des projets immobiliers de l'UQAM;
- ATTENDU** que le Rapport révèle notamment que le MELS ne subventionne pas « *les immobilisations destinées à l'enseignement selon des critères pertinents et prévisibles* »;
- ATTENDU** que le Complexe des sciences n'a reçu pour tout financement gouvernemental qu'un maigre 25 M\$, alors que d'autres projets dans d'autres universités québécoises ont été bien davantage subventionnés, « *même si [elles] n'[ont] pas de déficit de superficie à combler* » (Rapport du Vérificateur général du Québec, paragraphe n° 288);
- ATTENDU** que le gouvernement du Québec s'est engagé, il y a plus de neuf mois, à reprendre à son compte le projet de l'îlot Voyageur et à « *tenir l'UQAM quitte des conséquences financières de ce projet* », alors que l'UQAM continue de supporter encore aujourd'hui tous les frais découlant de l'exécution du contrat de Busac;
- ATTENDU** que le Vérificateur général du Québec, dans la première partie de son Rapport en novembre dernier, constatait que l'UQAM n'était plus « *en mesure de supporter toutes les dépenses découlant de ses projets immobiliers tout en respectant sa mission d'enseignement et de recherche* »;
- ATTENDU** d'autre part que le MELS retient encore 65 M\$ au titre de « *subventions conditionnelles* » pour les trois dernières années du budget de fonctionnement de l'UQAM;

#### IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :

- EXIGE** la prise en charge immédiate par le gouvernement du Québec du projet de l'îlot Voyageur et le remboursement à l'UQAM de tous les coûts engagés à ce jour;
- EXIGE** du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport qu'il assume la portion non encore financée du Complexe des sciences;
- RÉCLAME** le versement immédiat et complet des « *subventions conditionnelles* » ainsi que le remboursement des frais financiers occasionnés par leur retenue abusive;
- DEMANDE** que le sous-financement chronique de l'UQAM soit corrigé par une prise en compte de sa mission particulière;
- INVITE** le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport à se doter d'une politique transparente et équitable d'attribution de subventions aux projets universitaires destinés à répondre aux besoins d'enseignement et de recherche-crédation;
- DEMANDE** que le gouvernement du Québec s'engage à doter les universités des espaces adéquats et conformes à leurs besoins en cette matière.



**Résolution 4  
APPEL À LA TRANSPARENCE  
ET AU RENFORCEMENT DE LA COLLÉGIALITÉ**

Adoptée à l'unanimité lors du Conseil syndical du 18 juin 2008

- ATTENDU** que le Rapport du Vérificateur général du Québec identifie clairement les nombreuses lacunes qui ont entouré la présentation des projets immobiliers de l'UQAM, leur approbation et leur suivi;
- ATTENDU** que les professeurs, professeurs membres des instances de l'UQAM, notamment de la Commission des études et du Conseil d'administration, ont constamment pressé l'administration alors en poste de fournir toutes les informations et les analyses pertinentes à l'examen critique des projets qui leur étaient présentés;
- ATTENDU** que plusieurs éléments de ces projets et plusieurs dispositions des contrats signés par l'administration de l'UQAM font toujours l'objet de huis clos et d'entente de confidentialité;
- ATTENDU** qu'un mode de gouvernance basé sur la collégialité est le mieux indiqué en matière de transparence et de démocratisation des débats;
- ATTENDU** que la communauté universitaire est constituée d'éléments dynamiques participant d'emblée à la mission d'enseignement et de recherche-crédation de l'UQAM;
- ATTENDU** que le SPUQ, son Comité et son Conseil exécutifs ainsi que son Conseil syndical ont émis des critiques sévères et justifiées à l'égard des projets immobiliers, et que l'administration de l'UQAM a refusé tout débat ordonné à l'égard de ces projets;

**IL EST RÉSOLU QUE LE CONSEIL SYNDICAL :**

- DEMANDE** la levée du huis clos entourant les conditions particulières de l'exécution du projet de l'îlot Voyageur et de la renégociation en cours;
- DEMANDE** la levée du caractère confidentiel de l'entente de départ de l'ancien recteur de l'UQAM, M. Roch Denis;
- INVITE** les professeurs, professeurs membres des instances de l'UQAM, en particulier de la Commission des études et du Conseil d'administration, à maintenir et à accentuer la posture critique nécessaire à l'accomplissement de leur rôle et de leurs responsabilités;
- DÉNONCE** la pression exercée sur les membres de ces instances au nom d'un appel au consensus et à l'unanimité;
- EXIGE** le maintien et le renforcement de la collégialité et rappelle à cet égard la nécessité d'une représentation professorale importante dans les instances décisionnelles de l'UQAM;
- RAPPELLE** le délai de cinq (5) jours pour la transmission des documents touchant les points à l'ordre du jour des instances;
- DEMANDE** que dorénavant les procès-verbaux des instances de l'UQAM soient conformes aux débats qui ont eu cours, incluant les questions posées;
- DEMANDE** à l'administration de l'UQAM la mise en place d'une méthode de suivi efficace des résolutions adoptées par les instances de l'Université;
- INVITE** les instances et la direction de l'UQAM à une meilleure lecture des positions syndicales sur les enjeux et les projets institutionnels.

*SPUQ-CS*  
SYNDICAT DES PROFESSEURS  
ET PROFESSEURES  
DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC  
À MONTRÉAL

BUREAU A-R050  
C.P. 8888, SUCCURSALE CENTRE-VILLE  
MONTRÉAL, QUÉBEC, H3C 3P8

TÉLÉPHONE : (514) 987-6198  
TÉLÉCOPIEUR : (514) 987-3014  
COURRIEL : [spuq@uqam.ca](mailto:spuq@uqam.ca)

SITE INTERNET :  
<http://www.spuq.uqam.ca>